



Acte n° 2022C201

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 11

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fablen BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amlna LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Avenant de purge au contrat cadre entre la CCDSV et la SPL ALECO1 pour abandonner les actes métiers non réalisés en 2022 et contrat subséquent 2023 dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle au conseil que la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) est la nouvelle structure porteuse du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du département de l'Ain pour le compte des EPCI de l'Ain.

Par délibération du Conseil communautaire du 17 mars 2022, les élus communautaires de la CCDSV ont autorisé le Président à signer un accord cadre, conclu pour la période s'achevant au 31 décembre 2023. Ce contrat définit des actions classiques, pour lesquelles la CCDSV pourra passer commande selon ses besoins, et permettra également de définir des actions plus spécifiques, qui feront l'objet de contrats subséquents.

En appui du contrat cadre signé en 2022, l'objet de la présente délibération consiste à proposer à la signature du Président :

- Un avenant dit « de purge » à l'accord cadre pour les bons de commande déjà émis en 2022, afin d'abandonner les actes métiers non réalisés à la fin de l'année 2022 ;

- Un marché subséquent au contrat cadre actuel permettant d'engager un nombre de jours pour réaliser les actes métiers du SPPEH au lieu d'engager un nombre d'actes.

En effet, le SPPEH est composé de plusieurs actes métiers (information, conseil, accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat). Le bilan annuel de 2021 nous montre que les objectifs quantitatifs fixés ont été atteints, voire dépassés, pour certains actes métiers et pas pour d'autres. Il n'est pas possible de basculer des actes non consommés sur des actes dont les objectifs ont été dépassés. Toutefois, l'ALEC 01 nous informe qu'il est possible de réaliser cette bascule si les actes sont traduits en équivalent de jours travaillés.

L'intérêt de raisonner en nombre de jours travaillés pour un acte réalisé est de pouvoir répondre aux sollicitations de terrain en utilisant les crédits disponibles, sans toutefois dépasser les budgets plafonds définis par les EPCI.

Vu l'avis favorable du Bureau du 01/012/2022.

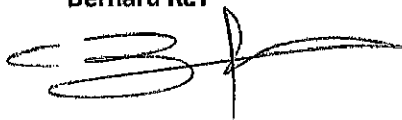
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'avenant de purge des actes métiers du SPPEH non réalisés en 2022 annexé à la délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant dit de purge et de le charger de son exécution et son règlement ;
- ✓ **DE CONFIRMER** l'autorisation du président ou son représentant à signer les bons de commande et les contrats subséquents.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY

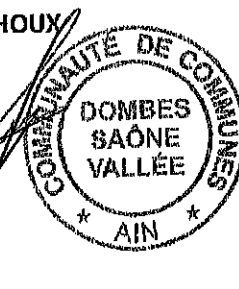
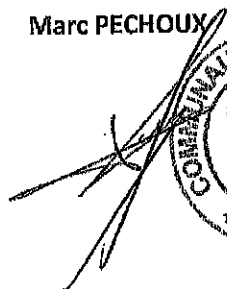


Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DOMBES
SAÔNE
VALLÉE
* AIN *